

Vendredi 5 novembre 2021

**CENTRE DE RESSOURCES**

**ÉCHANGEONS DEPUIS CHEZ VOUS**



**1 000 jours !** Le week-end dernier, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 a lancé le décompte symbolique. En attendant cette date d'ouverture du vendredi 26 juillet 2024, souhaitons au sport français en général et au sport associatif en particulier les meilleurs succès, la belle reconnaissance qu'il mérite durant ces trois ans, huit mois et quelques jours.

## L'information pratique

### Soir de Rencontre sur « Le Dispositif Local d'Accompagnement »



INVITATION

**FRANCE ACTIVE**  
Les entrepreneurs engagés  
**PAYS DE LA LOIRE**

L'OMS de Nantes et France Active Pays de la Loire vous proposent une présentation du Dispositif Local d'Accompagnement **le mardi 16 novembre 2021 à 18h30 - Salle Aristide Briand – Hôtel de Ville - Nantes**

**Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** est un outil d'appui aux structures développant des activités économiques et de services d'utilité sociale et porteuses d'emplois. Il permet :

- une analyse externe de la situation de votre projet et l'identification d'une ou plusieurs problématiques par un conseiller de France Active Pays de la Loire ;
- la recherche d'un appui externe (cabinet-conseil ou autre) afin de vous accompagner dans la réflexion autour de cette ou ces problématiques ;
- le suivi et l'évaluation des impacts de l'accompagnement sur votre consolidation ou votre développement et l'aide à la mise en œuvre des préconisations.

**Vous êtes intéressé(e)s, merci de confirmer votre inscription par mail à : [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)**

#### Plus d'infos :

**Thibault Déniel**  
Agent d'Accompagnement  
Office Municipal du Sport de Nantes  
07 85 81 94 60 – [thibault.deniel@oms-nantes.fr](mailto:thibault.deniel@oms-nantes.fr)

**Nicolas Godement,**  
Conseiller Entreprises et Associations  
France Active Pays de la Loire  
02 30 300 423 - [nicolas.godement@fondes.fr](mailto:nicolas.godement@fondes.fr)

## L'information sportive

### « Pass'Sport » : il est encore temps de transmettre vos dossiers

**Rappel :** ce dispositif concerne toutes les associations sportives affiliées à une fédération reconnue par le Ministère des Sports. Il est destiné à relancer la prise de licence auprès des associations sportives mais également à faciliter l'accès au sport des jeunes les plus défavorisés. Les bénéficiaires sont les enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de : **l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).**

« Pass'Sport » accorde une aide de 50€ par jeune ayant formalisé une adhésion annuelle dans le club entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre 2021.

La demande de remboursement se fait via le « Compte Asso » en créant un dossier de demande de remboursement « Pass'sport » et y déclarant les jeunes concernés selon deux périodes :

- du 1<sup>er</sup> septembre au 13 octobre,
- du 13 octobre au 30 novembre. Vous avez la possibilité d'y intégrer également les demandes de la première période non finalisées.

NB : ces deux vagues permettent d'assurer des versements rapides.

## L'information juridique

### Assurance et association

Dans le cadre d'un prêt ou location de matériel, l'assurance responsabilité civile d'une association couvre les dommages causés par le matériel à autrui, mais ne couvrira pas les dommages subis par celui-ci. Ainsi, il est important de s'assurer que le propriétaire a bien assuré son matériel. Sinon, l'association peut souscrire une garantie spécifique (surtout si le matériel est onéreux). Faute de quoi, les dommages causés au matériel seront à la charge de l'association.

Il peut être judicieux d'évaluer avec le propriétaire la valeur du matériel prêté. En effet, se mettre d'accord sur le montant qui lui sera restitué en cas d'accident, pour éventuellement compléter le dédommagement de l'assurance, peut éviter bien des problèmes. Car, même si l'assurance de l'association prend en charge le dommage éventuel, elle ne remboursera pas nécessairement celui-ci au prix « attendu », ou pire, le prêteur sera dans l'impossibilité de racheter un équipement similaire avec le montant du dédommagement. Il est également possible d'établir un document précisant les conditions de la mise à disposition afin d'éviter les malentendus.

Autre rappel : si le matériel appartenant à l'association est endommagé par un bénévole dans le cadre de ses missions, c'est l'assurance de l'association qui prendra en charge le dommage. En revanche, si cela se produit en dehors de ses missions, il devra se tourner vers son assurance personnelle.

Qu'il s'agisse de véhicules, de biens mobiliers ou immobiliers, ou de matériels divers, l'association doit absolument penser à assurer tout ce qui est utilisé pour son compte, qu'elle en soit propriétaire ou non. Certaines compagnies d'assurances proposent d'assurer l'ensemble du projet associatif sous un seul et même contrat : l'association ainsi que toutes les personnes qui participent à son fonctionnement, son patrimoine mobilier et immobilier, le matériel emprunté, etc...

Plus d'informations [sur Association Mode d'Emploi](#)

## L'information numérique

« **Un clic pour prévenir ou le dire** » : la Cellule Départementale de Prévention et de Lutte contre les Violences, Discriminations et Incivilités dans le Sport se dote d'un nouveau visuel afin de poursuivre la mission de sensibilisation.

[Cliquez ici](#) ou sur l'image pour la télécharger.

### Un CLIC pour Prévenir ou le Dire

(CELLULE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES, DISCRIMINATIONS ET INCIVILITÉS DANS LE SPORT)

#### LES FICHES DE SIGNALEMENT

- Incidents : atteinte aux personnes physiques ou aux biens
- Rassemblements et manifestations sportifs exceptionnels
- Rencontres à risque

#### LES NUMÉROS D'ÉCOUTE

Le Colosse aux Pieds d'Argile	France Victime 116 006
CRIP 44 02 51 17 21 88	Anti Discriminations 3928 Comité Ethique et Sport 01 45 33 85 62
Comité national contre le bizutage 06 07 45 26 11 - 06 82 81 40 70	
Psychologue du sport 06 87 06 05 92	

#### LES DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

- Vers un sport sans violence
- Petit guide juridique : Mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport
- Différents mais tous pareils
- Vade-mecum : des procédures d'intervention dans les cas de violences sexuelles dans le sport
- Guide méthodologique : Acteur de citoyenneté dans les secteurs du sport et de la cohésion sociale
- Guide méthodologique : Outils d'observation et de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport
- Le code du supporter

#### LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports (DSDEN 44)  
Tel : 02 40 12 81 11  
Mail : [sport44@ac-nantes.fr](mailto:sport44@ac-nantes.fr)
- Direction départementale de la sécurité publique  
Tel : 02 53 46 74 60  
Mail : [ddsp44-srrt@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp44-srrt@interieur.gouv.fr)
- Ville de Nantes – Direction des Sports  
Tel : 02 40 41 66 04  
Mail : [philippe.grondin@mairie-nantes.fr](mailto:philippe.grondin@mairie-nantes.fr)
- Département de Loire-Atlantique  
Direction des sports  
Tel : 02 40 99 19 04  
Mail : [b.courant@loire-atlantique.fr](mailto:b.courant@loire-atlantique.fr)
- La charte départementale VIDS

#### LES LIENS UTILES

Retrouvez les fiches de signalement et les documents pédagogiques sur : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publicques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Sport/Violences-incivilités-discriminations>

Site du Ministère chargé des Sports : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

L'Etat et le sport en Loire-Atlantique

## L'information civique

### Service National Universel : un engagement citoyen au service du sport



**Le Service National Universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes**, garçons et filles, valides ou en situation de handicap. Ce dispositif se décline en trois étapes clés :

- 1 - le séjour de cohésion pour les jeunes de 15 à 17 ans (prioritairement en classe de 2<sup>nde</sup>),
- 2 - une mission d'intérêt général dans l'année qui suit le séjour de cohésion,
- 3 - un engagement volontaire destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

Sur la base du volontariat en 2020, le SNU concernera d'ici 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'ensemble d'une classe d'âge soit 800 000 jeunes.

**Le SNU constitue une opportunité pour les associations sportives** de s'adresser aux jeunes et d'échanger avec les pratiquants, les licenciés et les bénévoles de demain. Par leur vitalité et leur ancrage territorial, les associations sportives sont des partenaires privilégiés pour la réussite du dispositif.

**Les Missions d'Intérêt Général (MIG) :** 12 jours ou 84 heures à organiser sur plusieurs mois :

- appui des éducateurs pour l'animation sportive,
- aide à la préparation d'une manifestation (compétition, etc...),
- aide au déploiement des projets d'accessibilité (handicap),
- aide au déploiement des projets de citoyenneté (lutte contre les inégalités de pratique, lutte contre les discriminations, enjeux environnementaux).

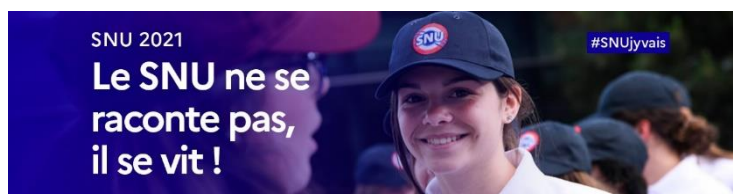
**Quelques chiffres :**

- **95%** des volontaires de la cohorte 2019 ont jugé les activités sportives et de cohésion intéressantes,
- **2<sup>ème</sup>** : le sport est la 2<sup>ème</sup> thématique la plus plébiscitée par les jeunes pour réaliser leur « mission d'intérêt général ».

**Retrouvez différents supports ci-dessous :**

[La procédure de dépôt MIG](#)

[Le flyer SNU Asso](#)



## L'information financière

### Comment optimiser ses chances de réussite lors d'une demande de financement auprès d'une fondation ?

La définition légale d'une fondation est selon l'article 18 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. » Dans les faits, les fondations ont des actions très variées définies dans leurs statuts, qui déterminent également leurs objectifs et leurs moyens d'intervention. Un des modes d'intervention est le financement de projet, d'association qui interviennent dans les thématiques suivies par la fondation comme le sport et le handicap ou le sport en quartier prioritaire.

Pour vous démarquer lors d'une demande auprès d'une fondation, respecter certains critères peut être intéressant. L'existence de partenariats avec d'autres acteurs, que cela soit des collectivités publiques, d'autres associations, des sociétés, etc.. est une garantie pour les fondations. En effet, le fait de travailler en réseau rassure l'éventuel financeur sur la viabilité du projet, celui-ci ne reposant pas uniquement sur un seul acteur et un seul financement.

Un autre critère important est l'effet du projet sur un territoire et ses bénéficiaires. Ce critère est essentiel dans l'évaluation et donc l'appréciation de la réalisation du projet, d'autant que certaines fondations interviennent parfois sur une zone géographique spécifique (ex : établissements bancaires déclinés à l'échelle départementale ou régionale). Il est donc important de mettre en place des critères d'évaluations pouvant présenter, chiffrer les impacts du projet sur ce territoire concerné et sa population.

La qualité de gestion de l'association est le troisième élément déterminant regardé avec attention par une fondation. Elle se déduit grâce aux pièces justificatives habituelles, en particulier le compte de résultat et le bilan financier N-1, le rapport d'activité correspondant ainsi que le budget prévisionnel N+1. Grâce à ce dernier, la fondation évalue la cohérence du projet en lien avec le budget global. La bonne assise financière de la structure n'en sera que mieux appréciée.

Retrouvez à ce [lien](#) un annuaire de fondations suivies par Fondation de France. Il existe un grand nombre de fondations, que cela soit pour des grands médias (ex : Fondation l'Équipe) ou grands groupes (ex : Fondation Michelin), chacune soutenant des projets variés, des thématiques différentes. N'hésitez pas à élargir vos recherches.

## L'information bonus

### Les partenaires de l'annuaire des associations sportives nantaises 2021-2022

Ils sont 27 annonceurs, donc 19 clubs sportifs, à collaborer chaque année à l'édition papier de l'annuaire des associations sportives nantaises.

Retrouvez-les sur la page d'accueil de notre site internet [oms-nantes.fr](http://oms-nantes.fr) et cliquez sur leur logo afin d'entrer plus en détail dans leur univers.

N'hésitez pas à les contacter, à les rencontrer, afin de fédérer des projets autour du sport, moteur commun de nos ambitions.

Merci à chacun d'eux pour leur soutien, leur engagement et leur fidélité renouvelée.

## NOS PARTENAIRES



SOUTENEZ L'OMS, DEVEZ PARTENAIRE

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre « Échangeons depuis chez vous » mensuel, cliquez [ici](#) et indiquez-nous en complément de l'adresse mail de référence : soit le nom du club, soit le nom et le prénom du destinataire.

Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT  
25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes - 02 40 47 75 54  
contact@oms-nantes.fr www.oms-nantes.fr